



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° DL-250701-083

Objet :

**Adhésion de la Commune à l'association
« Les Synergies du Pastel »**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 081-218102713-20250701-DL250701083-AR

Date de la convocation :
25 juin 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 7

**Votants : 26
Pour : 26
Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Nicolas BÉLY, M. Benoît ALBAGNAC, M. Cédric PALLUEL, Mme Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL, Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE et Stéphane FILLION.

Excusés : M. Laurent SAADI, M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à M. Christian JOUVE), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absent : M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BLANC.

Depuis 2018, la Société Publique Locale d'Aménagement Les Portes du Tarn, le Syndicat Decoset et le Syndicat Trifyl portent une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur un territoire longeant l'autoroute A68, comptant près de 140 000 habitants.

Cette démarche d'économie circulaire appelée « Les Synergies du Pastel / Entre Garonne et Tarn » vise à favoriser la mise en commun de ressources par les acteurs économiques (Entreprises du territoire, Artisans, Indépendants, Collectivités...).

Ces acteurs économiques développent ainsi des synergies entre eux, ce qui améliore :

- leurs performances,
- leur impact sur l'environnement,
- leurs coûts de fonctionnement,
- leur résilience à travers un réseau local robuste.

Aujourd'hui, s'engager dans la transition écologique, c'est aussi faire le choix de coopérer localement. Les Synergies du Pastel constituent un élan collectif pour développer des synergies concrètes entre entreprises et acteurs du territoire comme la valorisation des déchets des uns en ressources pour d'autres, la mutualisation des flux d'énergie, d'eau ou de logistique, la création de réseaux d'échanges et d'innovation. Ainsi, les enjeux écologiques se transforment en leviers de compétitivité locale.

L'association « Les Synergies du Pastel » a pour objet de développer et d'accompagner un réseau d'acteurs jusqu'à la réalisation de projets de coopération locale, cohérent d'un point de vue économique comme écologique, à travers :

- L'incitation à la recherche et à la création de synergies entre les acteurs économiques du territoire ;
- Des événements de sensibilisation, de formation et de partage de retours d'expériences ;

Elle s'assure que le concept d'écologie industrielle et territoriale est intégré de façon transversale à la politique d'aménagement du territoire dans une dynamique de développement économique et d'intérêt général.

Les adhérents s'impliquent sur le long terme pour le développement de synergies locales. Ceci repose sur la prise en compte transverse du projet dans leur fonctionnement : implication et participation de tous les services (techniques, RH, achat, conception, fabrication, informatique, etc.).

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 16 juin 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la volonté de la collectivité de promouvoir l'économie circulaire et l'écologie industrielle en favorisant la coopération entre entreprises ;
- Considérant la nécessité de fédérer un réseau d'acteurs économiques et publics engagés dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale ;

DÉCIDE

- D'adhérer à l'association « Les Synergies du Pastel ».
- D'approuver le versement d'une cotisation de 1 500 Euros pour l'année 2025.
- De désigner M. le Maire en tant que représentant titulaire afin de représenter la Commune dans les instances de l'association.
- De désigner M. Laurent SAADI, adjoint au Maire, comme représentant suppléant.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Raphaël BERNARDIN

Laurence BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télécours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-250701-083 du 01/07/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 01/07/2025

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN



synergies du Pastel

l'économie circulaire entre Garonne et Tarn

Les Synergies du Pastel, une démarche de territoire en faveur de l'économie circulaire

Contexte

Depuis 2018, la Société Publique Locale d'Aménagement Les Portes du Tarn, le Syndicat Decoset et le Syndicat Trifyl portent une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur un territoire longeant l'autoroute A68, soit près de 140 000 habitants.

Ils sont engagés déjà dans la démarche

decoset

ABF

CITEL
L'ÉNERGIE POSITIVE



modulem
SAUVE-QUI-TOI

@com
EXPERTISE

LES Portes du Tarn

GRDF

TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PHARMA

IGAL Group

edf

SICO SERVICES

BATIREA
Revetement sols et murs

socotrap
WISE CONSTRUCTION

TIGNOL
bétons - métaux

LACLAU
TRAVAUX PUBLICS

MAUREL
TRANSPORTS

Cette démarche d'économie circulaire appelée « Les Synergies du Pastel / entre Garonne et Tarn » vise à favoriser la mise en commun de ressources par les acteurs économiques (Entreprises du territoire, Artisans, Indépendants, Collectivités...).

Ils développent ainsi des synergies entre eux ce qui améliore :

- leurs performances
- leur impact sur l'environnement
- leurs coûts de fonctionnement
- leur résilience à travers un réseau local robuste

Pourquoi rejoindre Les Synergies du Pastel ?

Aujourd'hui, s'engager dans la transition écologique, c'est aussi faire le choix de coopérer localement.

Les **Synergies du Pastel**, c'est l'élan collectif pour développer des synergies concrètes entre entreprises et acteurs du territoire : valoriser les déchets des uns en ressources pour d'autres, mutualiser les flux d'énergie, d'eau ou de logistique, créer des réseaux d'échanges et d'innovation.

👉 **Notre rôle** : lancer la dynamique, connecter les acteurs, faciliter les projets.

👉 **Votre rôle** : prendre le sujet à bras le corps, et agir ensemble pour un développement économique durable, local, et résilient.

Ensemble, on transforme les enjeux écologiques en leviers de compétitivité locale.

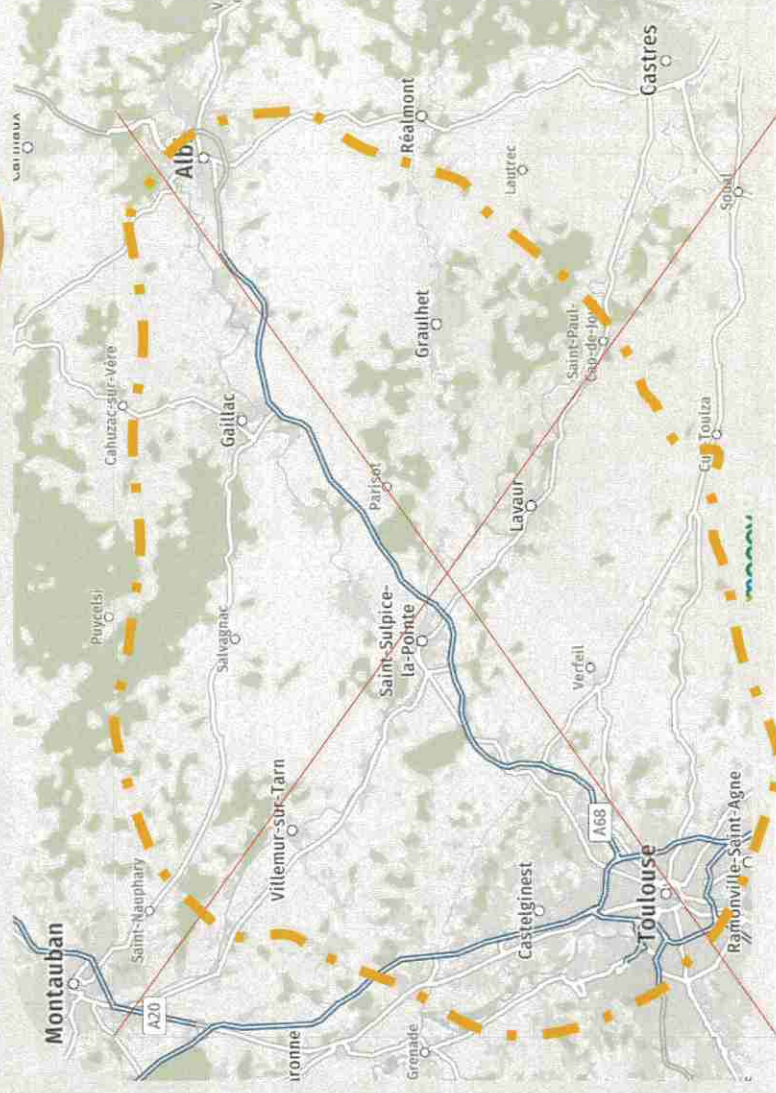
STATUTS de l'association

L'association a pour objet de développer et d'accompagner un réseau d'acteurs jusqu'à la réalisation de projets de coopération locale, cohérent d'un point de vue économique et écologique, à travers :

- l'incitation à la **recherche et à la création de synergies** entre les **acteurs économiques** du territoire
- des événements de **sensibilisation**, de **formation** et de partage de **retours d'expériences**
- s'assurer que le concept d'**écologie industrielle et territoriale** soit intégré de façon **transversale** à la politique d'aménagement du territoire dans une dynamique de **développement économique** et d'**intérêt général**.

Le périmètre des Synergies du Pastel

Les entreprises situées sur les territoires
présents le long de l'A68 (Albi-Toulouse)



Notre action en détail

Des temps collectifs ouverts à tous

Pour sensibiliser, outiller, connecter les acteurs du territoire

- Conférences sur l'écologie industrielle, enjeux réglementaires, retours d'expérience
- Ateliers de détection de synergies concrètes
- Matinales entreprises/collectivités tous les 2-3 mois à partir de septembre

Des accompagnements individuels pour les membres :

Pour initier la concrétisation des synergies

- Diagnostic de flux, analyse des besoins
- Accompagnement à la concrétisation de synergies simples
- Études de préféabilité (juridique, économique, réglementaire...)
- Mutualisation de services (salles, expertises, mentoring...)

Des prestations complémentaires

Pour aller plus loin :

- Appui à la mise en œuvre de projets complexes (gestion, financement, contractualisation)
- Rédaction des cahiers des charges fonctionnels
- Développement d'un modèle économique territorial
- Formation, appui technique, structuration de filières locales

L'économie circulaire au service des acteurs

Économiques

Les synergies inter-entreprises, qu'est ce que
c'est?

- **Une ambition** : Développer des "écosystèmes de coopération"
au sein des tissus économiques locaux

- **Un objectif** : Concilier le développement économique et la
sobriété des ressources en privilégiant l'ancrage territorial et
l'emploi local

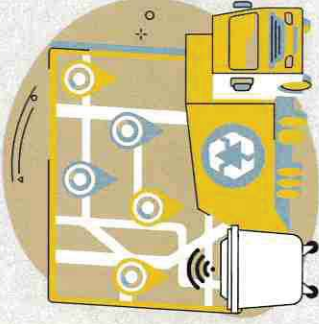


L'économie circulaire au service des acteurs économiques

Comment réaliser ces synergies ?



Création de nouvelles
activités



Valorisation / échange de ressources
(flux de matière, eau, énergie,
déchets, etc.)



Mutualisation de services aux
entreprises, d'achats, de collecte
et traitement de déchets, etc.



Partage d'équipements,
d'infrastructure, de RH...

SYNERGIES:

Les thématiques

ÉNERGIE

Economie d'énergie : Négociation tarif sur des équipements/matériel (ex LED) ; recherche commune de financement ; participation commune à des dispositifs territoriaux

Valorisation de la chaleur fatale : Potentiel de récupération d'énergie

Achat d'énergie : Fusionner la demande, mettre en concurrence les fournisseurs afin d'avoir des prix plus compétitifs

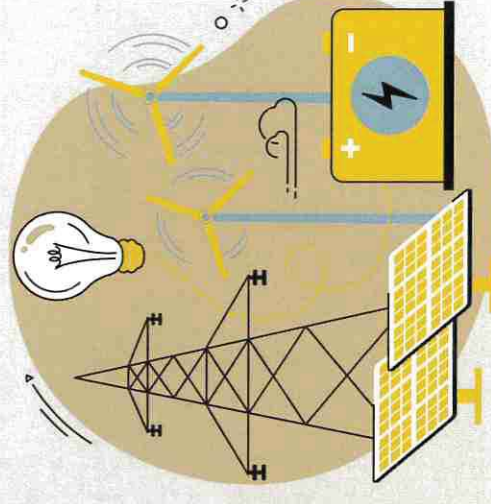
DÉCHETS & CO PRODUITS

Réemploi / réutilisation : utiliser des matériaux issus du réemploi plutôt que d'acheter des matériaux neufs (ex : palette, big bag, fûts, caisses, etc.)

Valorisation / recyclage : identifier les débouchés locaux sur différentes filières (ex : bois, carton, métaux...)

Flux diffus : trouver des voies de valorisation aux flux diffus disponibles en petite quantité (ex : polystyrène, glassine, film plastique...)

Mutualiser la collecte et la gestion des déchets



SYNERGIES : Les thématiques

EAU

Réseau d'eau industrielle : créer ou déployer
un réseau d'eau industrielle

Réutilisation de l'eau en cascade : mettre en
œuvre des solutions de récupération des
eaux(ruissellement, pluie...)

ÉQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES

Partage : mettre à disposition les
équipements sous-utilisés dans les
entreprises (machine de production ;
équipement de conditionnement, de
lavage ; salle de réunions ...

Achat mutualisé d'équipement : répondre à
un besoin commun et réduire les coûts

Partage d'infrastructure : Mutualiser un
besoin commun en infrastructure (ex : aire
de stationnement des camions, espace de
stockage, etc.) / existant ou à créer

FOURNITURES

Achat mutualisé des fournitures (ex :
mobilier, fournitures de bureau,
informatique, EPI, etc.) en privilégiant les
fournisseurs locaux ayant des démarches
responsables (insertion ; environnement,
handicap, etc.)

SYNERGIES

Les thématiques

MATIERES PREMIERES

Identifier les ressources locales :

Augmenter la part d'approvisionnement local des ressources (Matières Premières Secondaires, recyclage local, matières premières de proximité, biosourcées...)

Mutualiser l'approvisionnement

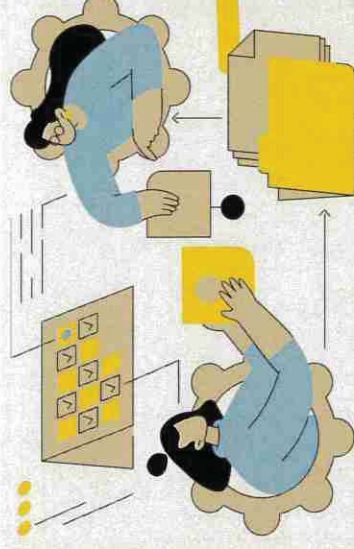
TRANSPORT

Gestion des flux de marchandises :

logistique inversée, optimisation des flux, etc.

Mobilité des personnes :

mutualisation de flotte, véhicules propres



SERVICES RH

Mutualisation des prestations de services : analyser l'offre locale existante, diminuer les coûts (nettoyage de bureaux, espaces verts, gardiennage, etc.)

Mutualisation de temps partagés : maintenance, secrétariat, informatique, commercial etc...

Des exemples de synergies qui ont fonctionné sur le territoire

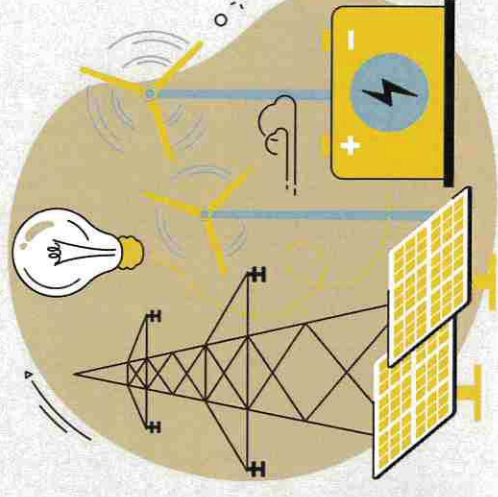
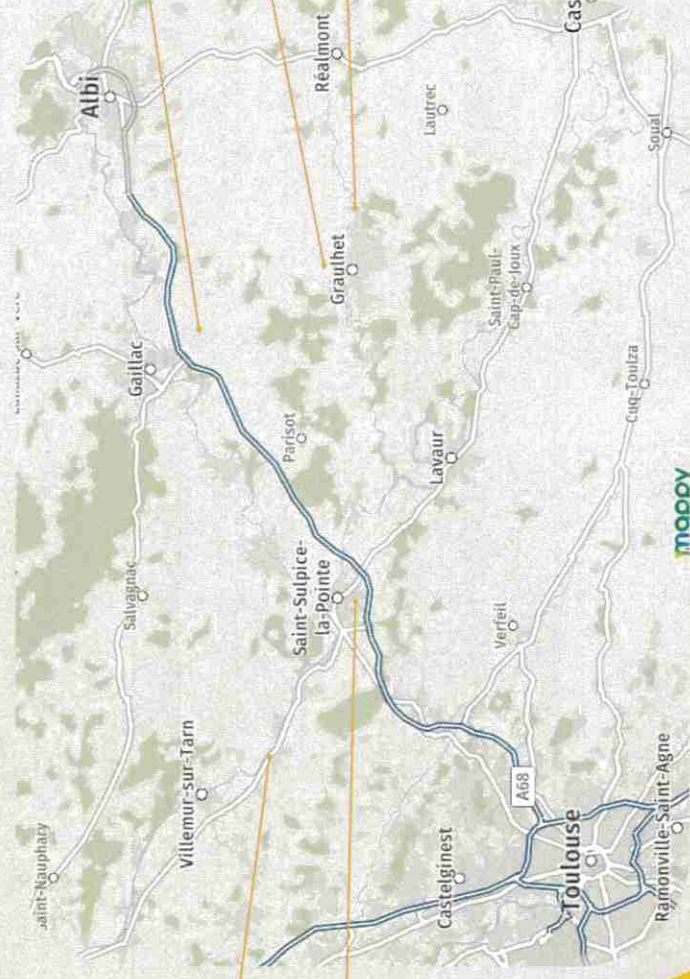
Chaleur fatale valorisée pour chauffer des serres de tomates : Serres de Bessières / Decoset

Valorisation double glassine et chutes de stickers : Equinox / Soprema / Hexis

Revalorisation des gravats en granulat béton : Laclau

Valorisation du Bois pour énergie : Eco-transformation / Trifyl
Valorisation des cendres en lessive : Ash'up / Trifyl

Fabrication et utilisation du CSR : Weishardt / Trifyl



Cotisations



Type de membres	Cotisation (€/an)
EPCI, collectivités et autres établissements publics < 50000 habitants	1 500 €
EPCI, collectivités et autres établissements publics > 50000 habitants	3 000 €
Représentations professionnelles ou assimilées avec un budget ≤ 1 Million €	300 €
Représentations professionnelles ou assimilées avec un budget > 1 Million €	700 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires ≤ 0,5 Million € et moins de 2 salariés	250 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires ≤ 0,5 Million € et plus de 2 salariés	500 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires compris entre 0,5 million € et 2 Millions € inclus et moins de 10 salariés	500 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires compris entre 0,5 million € et 2 Millions € inclus et plus de 10 salariés	1 000 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires > 2 Millions € < 10 Millions € et moins de 50 salariés	1 000 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires > 2 Millions € < 10 Millions € et plus de 50 salariés	2 000 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires > 10 Millions € et moins de 100 salariés	2 000 €
Entreprises ou groupements avec un chiffre d'affaires > 10 Millions € et plus de 100 salariés	3 000 €
Institutions, agences de développement économique, comités d'expansion, agences de l'état ou assimilées avec un budget > 1 Million €	700 €
Établissements d'enseignement et recherche	300 €
Personne qualifiée	30 €

Contactez-nous

Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Olivier Vidal
07 67 25 12 87

E-mail
synergiesdupastel@gmail.com

Site Web
<https://www.synergiesdupastel.fr/>